

**Communiqué
de presse**



Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication a présenté la 12^e édition du printemps des poètes sur le thème « Couleur femme » (8 - 21 mars 2010) dans le cadre d'une conférence de presse qui s'est tenue mardi 9 février au ministère.

Le Printemps des poètes 2010 aura lieu du 8 mars, Journée de la Femme, au 21 mars, Journée mondiale de la Poésie. Entre ces deux dates, honneur à la poésie et aux poètes sous le signe du génie féminin. Cette année, en effet, la manifestation a retenu le thème « Couleur femme » afin d'attirer l'attention sur une part du répertoire, classique et contemporain, souvent mésestimé, souvent méconnu : la poésie écrite par des femmes. »

En présence de Jean-Pierre Siméon, directeur artistique, de Dominique Blanc, marraine de la manifestation, et de Matthieu Chedid, président du Jury du concours, le Ministre a présenté les deux actions phares qui ponctueront cette édition 2010 :

- "Le Grand Jour du Poème à l'Autre", le vendredi 12 mars 2010 où chacun sera incité à partager la poésie, par tous les moyens à sa disposition : lettres, tracts, cartes, affiches... A cet effet, il sera possible de télécharger des textes libres de droits de nombreux poètes sur www.printempsdespoetes.com.
- La deuxième édition du "Concours Andrée Chedid du Poème chanté" invitera les participants à composer une chanson. Le jury, présidé par Matthieu Chedid, choisira un lauréat, dont la chanson sera retransmise sur une antenne de Radio France au moment de la manifestation et chantée sur la scène des Trois Baudets à Paris.

Le Ministre a par ailleurs rappelé que le ministère de la Culture et de la Communication, par l'intermédiaire du Centre national du Livre (CNL), soutient pleinement cette manifestation, qui porte plus loin l'exigence de la « culture pour chacun » dont le Printemps des poètes – et des poétesses – constitue un vivant symbole.

Contacts presse

Département de l'information et de
la communication
01 40 15 80 55
service-de-presse@culture.gouv.fr

www.culture.gouv.fr

Paris, le 9 février 2010